

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-251-1917 rapportant les dispositions de l'arrêté du 24 février 1915, en ce qui concerne le coton et les déchets de coton.

n° 3-251-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 mai 1917

Numéro JO
n° 251 du 30/09/1917

Date du numéro
30 septembre 1917

VISAS

Le ministre des colonies Vu le décret du 2 janvier 1919 portant prohibitions de sortie

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 1915 portant dérogations aux prohibitions de sortie,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 24 février 1915 susvisé en ce qui concerne le coton et déchets de coton.

MAGINOT.